

## Soutien aux métiers d'art et aux restaurateurs du patrimoine

### Campagne de restauration de mobiliers et luminaires des années 1930, 1940 et 1950.

Le Mobilier national met en œuvre un plan de restauration de pièces de sa collection de meubles et de luminaires des années 1930 à 1950, afin d'aider les métiers d'art et les restaurateurs du patrimoine, touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

L'institution engage une campagne de restauration inédite de pièces de ses collections, sous le contrôle de son service d'inspection des collections et de son service des travaux, en favorisant un dialogue riche et constant entre les artisans des ateliers du Mobilier national et les restaurateurs du patrimoine ou professionnels des métiers d'art.

D'une qualité et d'une diversité remarquables, la collection de mobilier des années 1930-1950 est la première en France pour cette période. Elle comprend notamment de nombreux achats et commandes effectués lors de l'Exposition internationale des Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne tenue à Paris en 1937, d'autres, effectués après la guerre, afin de soutenir les métiers d'art dans le contexte de la Reconstruction. Témoin de l'Art déco et des recherches dans le domaine des arts décoratifs pendant les années Quarante et Cinquante, cet ensemble comprend aussi bien des meubles d'apparat, héritiers d'une longue tradition de luxe, que des pièces fonctionnalistes qui marquent la transition vers le design contemporain.

Les pièces sélectionnées pour cette campagne de restauration sont des objets majeurs et uniques, mettant en œuvre des matériaux rares et difficiles à travailler : une commode de Jacques Adnet orné de galuchat et de bronze doré, une coiffeuse de Colette Gueden en métal et miroir, un buffet d'Etienne Kohlmann et une commode d'André Arbus ornés de parchemin, un ensemble d'assises de Marc Du Plantier en bois laqué, des luminaires en laiton, métal doré et verre.

La particularité du mobilier des années 1930 à 1950 est de mobiliser des savoir-faire précis et le talent de métiers d'excellence : gainier, bronzier, lustrier, miroitier, ébéniste...

Ce sont ces professionnels artisans ainsi que des restaurateurs du patrimoine que le Mobilier National souhaite aujourd'hui soutenir dans tout l'éventail de leur savoir-faire en restauration patrimoniale.

#### ***I. Pièces sélectionnées et savoir-faire mobilisés :***

Des œuvres remarquables ont été sélectionnées en raison de leur histoire et de la diversité et de l'excellence des savoir-faire mis en œuvre pour les réaliser :

##### **1. Jacques ADNET (1900-1984), Commode (GME 10054), 1945, structure bois, galuchat (cuir de poisson, raie ou requin) et bronze doré. V.A. 100 000 euros**

Historique : Achat à la Compagnie des Arts français. Cette commode de Jacques Adnet a fait partie de l'ameublement mis en place à l'hôtel Kinsky pour la direction générale des Arts et Lettres.

Domaines de restauration concernés : ébénisterie, galuchat et laque, métal.

**2. Colette GEDEN (1905-2000), Coiffeuse (GME 10316), 1946, métal chromé et miroir. V.A. : 20 000 euros**

Historique : Cette coiffeuse de Colette Guéden a figuré au Palais de l'Élysée dans les appartements privés de la famille Coty, puis au Fort de Brégançon.

Domaines de restauration concernés : ébénisterie, métal, miroir et verre.

**3. Etienne KOHLMANN (1903 – 1988), Buffet (GME 9079), vers 1936, structure bois, parchemin et laiton verni. V.A. 80 000 euros.**

Historique : Achat à l'Exposition internationale des Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne de Paris en 1937.

Domaines de restauration concernés : ébénisterie, parchemin, métal, peinture

**4. André ARBUS (1903-1969) et Vadim ANDROUZOV (1895-1975), Commode (GME 13613), 1936, structure bois, parchemin et bronze patiné. V.A. : 120 000 euros.**

Historique : Cette commode d'Arbus fait partie d'une commande d'aménagement pour le Ministère de l'Agriculture en 1936.

Domaines de restauration concernés: ébénisterie, peinture, parchemin, métal (sculpture et bronzes d'ameublement).

**5. Marc Du Plantier, Canapé (GMT 28368/2), 1950, bois, laque de Béka, velours de laine. V.A. : 25 000 euros**

**Marc Du Plantier, Chauffeuse (GMT 28369/8), 1950, bois, laque de Béka, velours de laine. V.A. : 12 000 euros**

Historique : canapé et chauffeuse d'un ensemble de canapés, méridiennes et chaises de Marc Du Plantier réalisés pour l'aménagement de l'appartement du ministre des Postes et Télécommunications. Les pièces témoignent d'un goût néo-égyptien, consécutif à la découverte de la tombe de Toutankhamon en 1922.

Domaines de restauration concernés : menuiserie, laque.

**6. Philippe GENET et Lucien MICHON, Paire de suspensions (GML 4505/1 et /2), vers 1933, laiton doré. V.A. : 10 000 euros pièce.**

Historique : Ces suspensions ont été créées pour la salle à manger de l'ambassade de France à Belgrade (Serbie).

Domaines de restauration concernés: métal et lustrerie.

## **7. Ensemble d'éléments en verre pour luminaires :**

- **a) BAGUÈS, deux paires d'appliques (GML 5463/1 à /4), 1937, métal doré et verre.  
V.A. : 8000 euros pièce**

Historique : Achat à l'Exposition internationale des Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne de Paris en 1937.

- **b) Louis Gigou, paire d'appliques (GML 5479/1 et /2), 1937, métal, verre et miroir.  
V.A. : 8000 euros pièce**

Historique : Achat à l'Exposition internationale des Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne de Paris en 1937.

- **c) Jean Perzel, Plafonnier (GML 5485), vers 1930, métal chromé et verre opalin.  
V.A. : 15 000 euros**

Historique : Achat à l'Exposition internationale des Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne de Paris en 1937.

Domaines de restauration concernés : verre, métal.

## **II. Observations générales :**

Le groupement de prestataires comptera au moins un restaurateur du patrimoine qui assurera la coordination d'un groupement composé d'un ou plusieurs restaurateurs du patrimoine ou artisans d'arts dont les compétences répondront aux spécificités techniques de chaque œuvre ou ensemble d'œuvres.

Les candidats (au minimum le mandataire du groupement) doivent obligatoirement prendre rendez-vous auprès de l'administration du Mobilier national pour une visite préalable, afin de prendre connaissance de l'état des biens ainsi que des historiques et constats d'état qui ont été réalisés sur les œuvres. Une attestation de visite leur sera alors délivrée. Elle devra obligatoirement être jointe à l'offre.

**Les visites auront lieu le jeudi 24 septembre de 9h30 à 12h30 et les lundis 28 septembre, 5 ou 12 octobre 2020 de 9h30 à 12h30.**

La prise de rendez-vous se fera par mail au moins 24h avant la date souhaitée à cette adresse : [coralie.escudier@culture.gouv.fr](mailto:coralie.escudier@culture.gouv.fr)

**Date limite de remise des offres :**

15 octobre 2020 à 12h.

**Dépôt des offres :**

Sous format papier à cette adresse : 1 rue Berbier du Mets 75013 PARIS, à l'attention de Madame Coralie Escudier.

Sous format dématérialisé à cette adresse : [coralie.escudier@culture.gouv.fr](mailto:coralie.escudier@culture.gouv.fr)

**Délais d'exécution : novembre 2020 – juillet 2021**

Les restaurations devront impérativement commencer en novembre 2020 et se terminer fin juillet 2021 au plus tard afin que les œuvres puissent être présentées restaurées lors des Journées européennes du patrimoine de septembre 2021.

**III. Pièces à fournir pour la proposition :**

- *Références du prestataire et de son groupement attestant de leur formation et des compétences requises (diplômes, expériences etc...).*

Le groupement de prestataires comptera au moins un restaurateur du patrimoine qui assurera la coordination d'un groupement composé d'un ou plusieurs restaurateurs du patrimoine ou artisans d'arts dont les compétences répondront aux spécificités techniques de chaque œuvre ou ensemble d'œuvres. Pour les prestations de restitutions, les compétences d'un artisan d'art sont requises.

Tous les membres du groupement qui interviendront sur l'œuvre devront être présentés au maître d'œuvre au stade de la candidature. Chaque groupement devra fournir les pièces suivantes à l'appui de sa candidature :

- *Pour les restaurateurs du patrimoine : CV et diplôme(s) (niveau minimum requis : MST de l'université Paris I ou diplôme de l'institut National du Patrimoine ou équivalent (pour les restaurateurs étrangers, la traduction du diplôme en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté est exigée). Le mandataire du groupement sera explicitement désigné.*
- *Pour les métiers d'art : CV et diplôme(s). Les labellisations seront précisées (meilleur ouvrier de France, Entreprise du Patrimoine Vivant etc..).*
- Information à fournir pour chaque membre du groupement : adresse mail, numéro de SIRET, attestation responsabilité civile professionnelle.
- Attestations d'assurance de l'atelier et du véhicule qui assureront le stockage et le transport des œuvres (voir § V et § VI)
- Attestation d'aller-voir des biens et de consultation de la documentation mise à disposition par le Mobilier national. Ce document est obligatoire et sera remis aux candidats par le Mobilier national lors de l'aller-voir (sur rendez-vous, voir § II)

Pour valoriser son expérience, chaque membre du groupement fournira les références de précédentes restaurations ou créations sur des biens patrimoniaux de caractéristiques

similaires à celles des biens de la présente consultation (rapport de restauration, attestations de bonne exécution des travaux par des maîtres d'œuvre etc...).

- ***Mémoire technique :***

Un mémoire technique sera remis par les candidats à l'appui de leur offre. Il devra renseigner la maîtrise d'ouvrage sur leur capacité à répondre de façon pertinente aux exigences des cahiers des charges et à réaliser les travaux dans les délais impartis.

Le mémoire technique présentera notamment précisément :

- Le nombre de personnes constituant l'équipe et les prestations qui leur seront confiées.
- Une présentation de l'atelier dans lequel une partie des travaux se dérouleront. L'atelier devra répondre à un certain nombre de critères définis § V)
- Le détail des interventions proposées (protocole d'intervention, matériaux et produits utilisés)
- Le calendrier des opérations (qui précisera notamment les réunions d'étapes avec le comité de suivi).

- ***Devis chiffré global et forfaitaire :***

On se reportera aux bordereaux joints aux différents cahiers des charges pour l'offre financière. L'offre financière est réputée comprendre la totalité des fournitures, main d'œuvre et prestations diverses nécessaires à la complète exécution des ouvrages

**IV. Choix du prestataire :**

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection présidé par le directeur des collections du Mobilier national et composé : des inspecteurs responsables des œuvres, des membres du service des travaux du Mobilier national, d'un représentant de l'institut national des métiers d'art et de personnalités qualifiées.

Le choix du prestataire sera déterminé en fonction des critères suivants :

- Constitution de l'équipe et expérience sur des biens similaires (20%)
- Mémoire technique (on portera attention notamment à la qualité du protocole de traitement, à l'innocuité du traitement au regard des matériaux constitutifs des œuvres ainsi qu'à la qualité des matériaux et de la mise en œuvre employés pour les restitutions). (50%)
- Coût de la prestation (30%).

Pour chacune des pièces, la restauration sera effectuée par les candidats retenus sous le contrôle d'un comité de suivi constitué d'un inspecteur des collections, d'un membre du service des travaux et d'un référent issu des ateliers de restauration du Mobilier national.

Un rapport de restauration sera fourni par les membres du groupement pour chaque œuvre (en version papier et informatique).

Des restitutions de ce projet sont prévues sous diverses formes, notamment par une participation aux « Rencontres des Gobelins » et une présentation des restaurations lors des Journées européennes du patrimoine de 2021.

#### **V. Lieux d'intervention :**

- ***Dans les réserves du Mobilier national :***

Pour les opérations se déroulant dans les réserves du mobilier national, le prestataire devra se conformer aux règles de sûreté et de sécurité de l'institution. Il est tenu à une obligation de discrétion concernant la localisation des réserves et devra respecter les procédures de contrôle des accès.

- ***Dans l'atelier du prestataire :***

La restauration devra avoir lieu, pour certaines prestations, dans l'atelier du prestataire. Par conséquent, son atelier devra présenter les conditions de sécurité et d'assurance requises et être équipé :

- d'un système de détection incendie
- d'une armoire de stockage pour les solvants
- d'une alarme anti-intrusion.

- L'atelier sera par ailleurs assuré pour accueillir les œuvres dont les valeurs d'assurance sont précisées au § I).

#### **VI. Transport :**

Le transport des pièces qui seront traitées dans l'atelier du prestataire est à la charge de ce dernier. Le prestataire devra fournir une attestation d'assurance pour le transport jusqu'à son atelier, ou l'attestation d'assurance de son sous-traitant.

En cas de sous-traitance du transport, le prestataire devra déclarer son sous-traitant au stade de la candidature en ayant bien pris en compte la nature patrimoniale des biens à transporter. Toutes les protections des œuvres nécessaires à leur transport sont à la charge du transporteur et doivent être incluses dans le prix général.

#### **VII. Rapports de restauration :**

Chaque œuvre ou ensemble d'œuvres fera l'objet d'un rapport de restauration documenté, sous forme papier et numérique.

Le rapport présentera obligatoirement les informations suivantes :

- Des photographies de l'œuvre avant et après restauration
- La liste et la localisation des interventions
- Un descriptif de la méthodologie employée
- La nature des produits et des matériaux mis en œuvre et leur fiches techniques.
- Les dessins ou relevés ayant pu servir à l'exécution du travail.
- Les dates d'intervention
- Les noms et coordonnées des exécutants.

Le service fait sera conditionné par le rendu du rapport de restauration.